

1992». Mais il ajoute qu'il faut accroître ces investissements²⁹. Une grande partie du problème réside dans la «capacité de réception» qui fait défaut dans de nombreux secteurs. Le réseau IRIS est lié de près à un consortium et les réseaux du domaine médical, qui collaborent étroitement avec l'industrie pharmaceutique, sont parvenus à établir des liens étroits avec des partenaires industriels. Certains réseaux devront s'efforcer davantage de créer de tels liens. Cependant, il faut que l'industrie puisse accueillir les idées nouvelles proposées par les réseaux et soit disposée à collaborer avec les chercheurs des réseaux en vue d'élaborer des produits novateurs.

Recommandation n° 7

Le Comité recommande que durant la deuxième phase du programme, les réseaux de centres d'excellence s'efforcent de tisser des liens plus étroits avec l'industrie.

Au cours de son étude, le Comité a entendu le point de vue des quinze réseaux de centres d'excellence. Il le fallait, car bien que les réseaux aient une organisation similaire, chacun a son propre mode de fonctionnement. Ainsi, chaque réseau peut affecter ses crédits comme cela lui convient. À titre d'exemple, le Réseau de centres d'excellence en génie protéique a consacré 40 % de ses crédits à des immobilisations qui lui étaient essentielles, compte tenu de la nature de ses travaux. L'organisation des réseaux permet donc une grande souplesse en ce qui concerne les dépenses budgétaires, le programme de recherche, le personnel et divers autres aspects. Cette souplesse est surtout importante du fait que les réseaux relient entre eux des chercheurs des universités, ainsi que des laboratoires publics et privés. Selon M. Clare Rennie, président du conseil d'administration de Insect Biotech Canada, «l'aspect unique du programme RCE est l'indépendance de son conseil et de cette structure de planification scientifique auxquels participent les trois secteurs de recherche dont je viens de parler : les scientifiques universitaires, les laboratoires gouvernementaux et l'industrie. Le programme scientifique a profité de la créativité qui règne lorsqu'aucun groupe n'est prédominant»³⁰. Comme le souligne aussi M. Rennie : «le modèle des RCE accorde une souplesse considérable pour les changements de programme, en comparaison des établissements plus fixes. . .», et il soutient que «le concept du réseau est indubitablement la voie de l'avenir pour le milieu scientifique»³¹. Bon nombre de réseaux ont insisté sur les avantages, pour eux, du maintien de cette souplesse.

Recommandation n° 8

Le Comité recommande que la souplesse dont disposent les réseaux de centres d'excellence pour s'acquitter de leur mandat soit encore favorisée.

On s'inquiète au sein de quelques réseaux des règles qui restreignent le financement de leurs opérations. Par exemple, parce que le Réseau de la recherche spatiale n'était pas autorisé à payer des frais indirects avec ses propres fonds, certains travaux de rénovation ont été longuement retardés.

²⁹ Procès-verbaux, fascicule n° 30, p. 6.

³⁰ Procès-verbaux, fascicule n° 31, p. 6.

³¹ *Ibid.*